



**L'EXPERTISE DE LA FORMATION
AUX TRAVAUX EN HAUTEUR**

Modules de formation

**EPIsûr - 1, rue de l'église - 25190 Valoreille
Tél/Fax 03.81.90.27.52 - info@episur.com**

www.episur.com

Travaux Publics

(talus - falaises
ouvrages d'art)

Durée : 2/3 jours

Recyclage : Tous les 2 ans

Effectif : 6 stagiaires
maxi

Dates : Nous
consulter

Coût global :
Nous
consulter

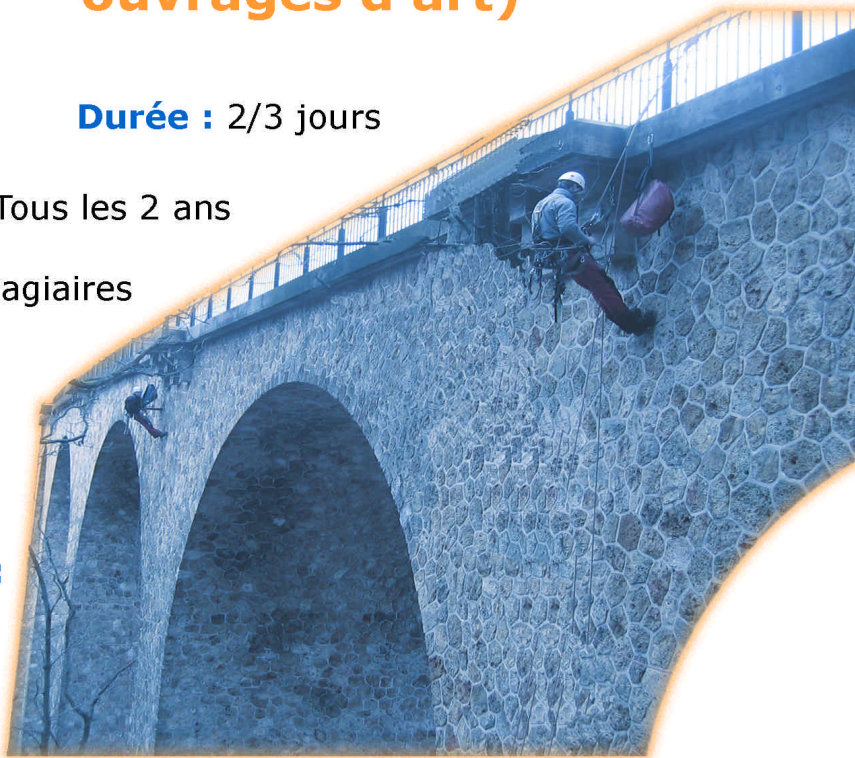
Objectifs :

Informar sur les différentes réglementations en vigueur et sensibiliser au risque de chute de hauteur.

En fin de session les participants auront acquis les connaissances techniques relatives à l'utilisation des EPI employés pour évoluer en sécurité.

Personnes concernées :

Toute personne ayant à utiliser des EPI contre les chutes de hauteur (harnais, antichutes ...) lors d'opérations de construction, entretien ou purge, en bord de route ou sur des ouvrages d'art.



Travaux Publics

(talus - falaises ouvrages d'art)

Théorie :

- Sensibilisation au risque de chute de hauteur
- Cadre législatif et réglementaire (droit français et européen)
- Droits et devoirs des salariés, des employeurs
- Matériel utilisé : obligations, normes
- Protection individuelle / protection collective

Pratique :

- Présentation du matériel
- Mise en place et réglage du harnais
- Réalisation de noeuds et d'ancrages provisoires
- Utilisation des longes et autres systèmes anti-chutes
- Sécurisation du moyen d'accès et mise en place de "ligne de vie" temporaire
- Techniques de déplacement vertical sur corde
- Procédure d'assistance et de sauvetage d'une personne en difficulté

Spécialités / options :

- Techniques d'accès par le bas (escalade, lancés ...)
- Pose d'ancrage (expansions, scellements)
- Vérification des équipements de protection individuelle (conformément à l'article R 233-42-2)

Charpentes métalliques

(charpente - couverture
étanchéité - bardage)

Durée : 3/4 jours

Recyclage : Tous les ans

Effectif : 6
stagiaires maxi

Dates :
Nous consulter

Coût global : Nous consulter

Objectifs :

Informer sur les différentes réglementations en vigueur et sensibiliser au risque de chute de hauteur.

En fin de session les participants auront acquis les connaissances techniques relatives au travail en suspension ainsi qu'aux différents déplacements sur cordes.

Personnes concernées :

Toute personne ayant à utiliser des EPI contre les chutes de hauteur (harnais, antichutes ...) pour travailler sur des charpentes métalliques ou dans des sites où les charpentes sont utilisées pour la mise en place des agès.



Charpentes métalliques

(charpente - couverture
étanchéité - bardage)

Théorie :

- Sensibilisation au risque de chute de hauteur
- Cadre législatif et réglementaire (droit français et européen)
- Droits et devoirs des salariés, des employeurs
- Matériel utilisé : obligations, normes
- Protection individuelle / protection collective

Pratique :

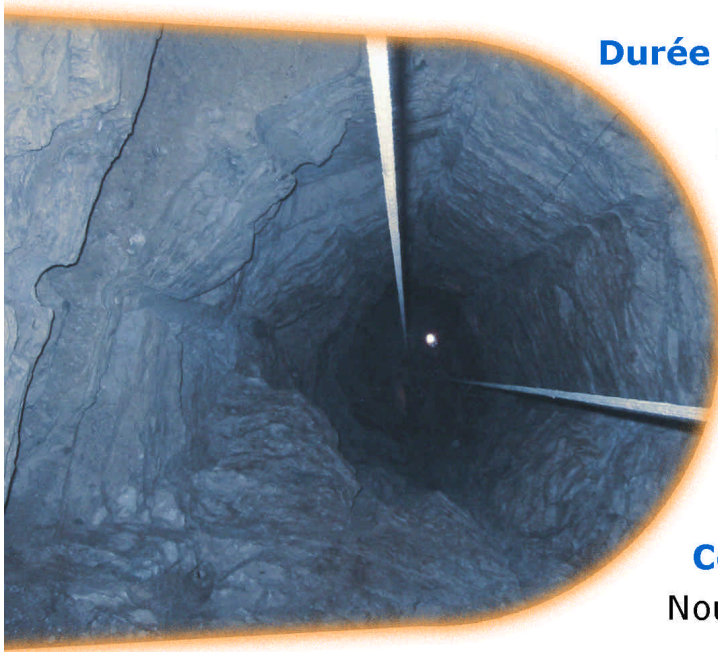
- Présentation du matériel
- Mise en place et réglage du harnais
- Réalisation de noeuds et d'ancrages provisoires
- Utilisation des longes et autres systèmes anti-chutes
- Sécurisation du moyen d'accès et mise en place de "ligne de vie" temporaire
- Techniques de déplacement vertical sur corde
- Procédure d'assistance et de sauvetage d'une personne en difficulté

Spécialités / options :

- Vérification des équipements de protection individuelle (conformément à l'article R 233-42-2)

Milieux confinés

(silos - mines - trémies - réseaux d'eau - assainissement - cheminées)



Durée : 2/3 jours

Recyclage :

Tous les ans

Effectif :

6 stagiaires maxi

Dates :

Nous consulter

Coût global :

Nous consulter

Objectifs :

Informer sur les différentes réglementations en vigueur et sensibiliser au risque de chute de hauteur.

En fin de session les participants auront acquis les connaissances techniques relatives à l'utilisation des EPI employés pour évoluer en sécurité en milieu confiné.

Personnes concernées :

Toute personne ayant à utiliser des EPI contre les chutes de hauteur (harnais, antichutes ...) en milieu confiné : égoutiers, mineurs, coopératives céréalières, cimenteries ...



Milieux confinés

(silos - mines - trémies - réseaux d'eau - assainissement - cheminées)

Théorie :

- Sensibilisation au risque de chute de hauteur
- Cadre législatif et réglementaire (droit français et européen)
- Droits et devoirs des salariés, des employeurs
- Matériel utilisé : obligations, normes
- Protection individuelle / protection collective

Pratique :

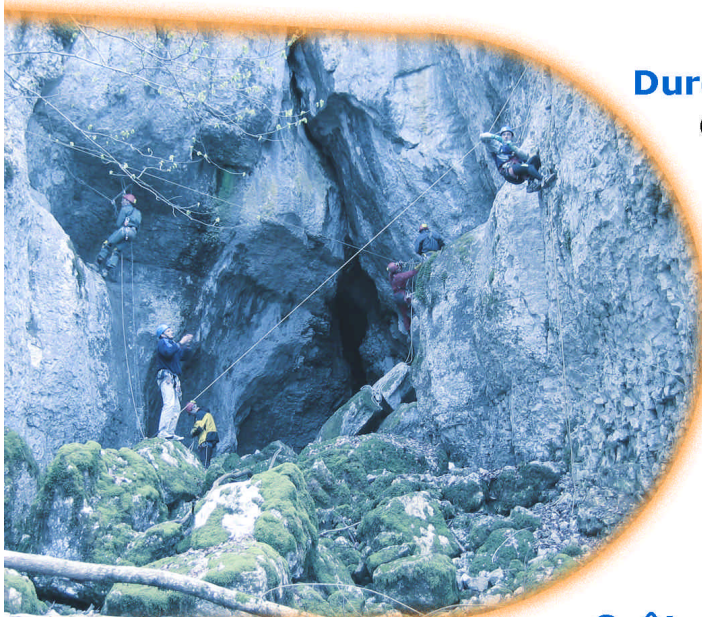
- Présentation du matériel
- Mise en place et réglage du harnais
- Réalisation de noeuds et d'ancrages provisoires
- Utilisation des longes et autres systèmes anti-chutes
- Sécurisation du moyen d'accès et mise en place de "ligne de vie" temporaire
- Techniques de déplacement vertical sur corde
- Procédure d'assistance et de sauvetage d'une personne en difficulté

Spécialités / options :

- Intervention dans des milieux très étroits (trémies ...)
- Utilisation d'un tripode ou quadpode
- Vérification des équipements de protection individuelle (conformément à l'article R 233-42-2)

Travaux à la corde

(entreprises spécialisées - préparation au CQP)



Durée : suivant le niveau
des participants

Recyclage : suivant
la pratique

Effectif : 6
stagiaires maxi

Dates :
Nous consulter

Coût global : Nous consulter

Objectifs :

Informer sur les différentes normes et réglementations en vigueur ainsi que sur les particularités du métier de cordiste. En fin de session les participants auront acquis les connaissances techniques relatives au travail en suspension ainsi qu'aux différents déplacements sur cordes.

Personnes concernées :

Toute personne ayant à effectuer des travaux en suspension. Nous organisons également des modules de mise à niveau et de révisions pour la présentation aux diplômes de cordistes (CQP ou CATS), ainsi que tous types de formations spécifiques.



Travaux à la corde

(entreprises spécialisées - préparation au CQP)

Théorie :

- Sensibilisation au risque de chute de hauteur
- Cadre législatif et réglementaire (droit français et européen)
- Droits et devoirs des salariés, des employeurs
- Matériel utilisé : obligations, normes
- Protection individuelle / protection collective
- Notions de facteurs de chutes et de forces de chocs

Pratique :

- Réalisation de noeuds et d'ancrages provisoires
- Installations de cordes
- Utilisation des longes et autres systèmes anti-chutes
- Sécurisation du moyen d'accès et mise en place de "ligne de vie" temporaire
- Techniques de déplacement vertical sur corde
- Procédure d'assistance et de sauvetage d'une personne en difficulté

Spécialités / options :

- Techniques d'accès par le bas (escalade, lancés ...)
- Pose d'ancrage (expansions, scellements)
- Vérification des équipements de protection individuelle (conformément à l'article R 233-42-2)

Electricité

(pylones - réseaux industrie - THT)



Durée : 2/3 jours

Recyclage :

Tous les 2 ans

Effectif :

6 stagiaires maxi

Dates :

Nous consulter

Coût global :

Nous consulter

Objectifs :

Informer sur les différentes réglementations en vigueur et sensibiliser au risque de chute de hauteur.

En fin de session les participants auront acquis les connaissances techniques relatives à l'utilisation des EPI employés pour évoluer en sécurité.

Personnes concernées :

Toute personne ayant à utiliser des EPI contre les chutes de hauteur (harnais, antichutes ...) lors d'opérations de construction, d'installation ou de maintenance.



Electricité

(pylones - réseaux industrie - THT)

Théorie :

- Sensibilisation au risque de chute de hauteur
- Cadre législatif et réglementaire (droit français et européen)
- Droits et devoirs des salariés, des employeurs
- Matériel utilisé : obligations, normes
- Protection individuelle / protection collective

Pratique :

- Présentation du matériel
- Mise en place et réglage du harnais
- Réalisation de noeuds et d'ancrages provisoires
- Utilisation des longes et autres systèmes anti-chutes
- Sécurisation du moyen d'accès et mise en place de "ligne de vie" temporaire
- Utilisation d'antichutes sur supports d'assurages rigides
- Techniques de déplacement vertical sur corde
- Procédure d'assistance et de sauvetage d'une personne en difficulté

Spécialités / options :

- Vérification des équipements de protection individuelle (conformément à l'article R 233-42-2)
- Techniques de levage de charges

Industrie

(Silos - Ponts roulants Cuves - Zones de stockage)

Durée : 3/4 jours

Effectif : 6
stagiaires maxi

Coût global :
Nous consulter

Recyclage :
Tous les ans

Dates :
Nous consulter



Objectifs :

Informer sur les différentes réglementations en vigueur et sensibiliser au risque de chute de hauteur.

En fin de session les participants auront acquis les connaissances techniques relatives au travail en suspension ainsi qu'aux différents déplacements sur cordes.

Personnes concernées :

Toute personne ayant à utiliser des EPI contre les chutes de hauteur (harnais, antichutes ...) pour travailler sur des silos, ponts roulants, zone de stockage ou tout autre site industriel non équipé en protections collectives.



Industrie

(Silos - Ponts roulants Cuves - Zones de stockage)

Théorie :

- Sensibilisation au risque de chute de hauteur
- Cadre législatif et réglementaire (droit français et européen)
- Droits et devoirs des salariés, des employeurs
- Matériel utilisé : obligations, normes
- Protection individuelle / protection collective

Pratique :

- Présentation du matériel
- Mise en place et réglage du harnais
- Réalisation de noeuds et d'ancrages provisoires
- Utilisation des longes et autres systèmes anti-chutes
- Sécurisation du moyen d'accès et mise en place de "ligne de vie" temporaire
- Techniques de déplacement vertical sur corde
- Procédure d'assistance et de sauvetage d'une personne en difficulté

Spécialités / options :

- Intervention en milieu confiné
- Utilisation d'un tripode ou quadpode
- Vérification des équipements de protection individuelle (conformément à l'article R 233-42-2)

Secours à personnes

(procédures de sauvetage
évacuation de téléportés)

Durée : 2 jours

Recyclage :

Tous les ans

Effectif :

6 stagiaires maxi

Dates :

Nous consulter

Coût global :

Nous consulter

Conformité avec la
directive 2001/45/CE



Objectifs :

Informer sur les différentes réglementations en vigueur et sensibiliser au risque lié à la "pathologie du harnais".

En fin de session les participants auront acquis les connaissances techniques leur permettant de porter assistance à une personne en suspension ou bloquée dans une remontée mécanique.

Personnes concernées :

Toute personne ayant à utiliser un harnais et donc susceptible de porter assistance à un collègue. Personnels des stations de sports d'hiver.



Secours à personnes

(procédures de sauvetage évacuation de téléportés)

Théorie :

- Sensibilisation au risque de chute de hauteur
- Cadre législatif et réglementaire (droit français et européen)
- Droits et devoirs des salariés, des employeurs
- Matériel utilisé : obligations, normes
- Organisation d'un secours
- Analyse des risques (éviter le sur-accident)

Pratique :

- Présentation du matériel
- Mise en sécurité d'une personne bloquée sur structure
- Assistance et secours d'une personne depuis le haut
- Accès à la victime et secours par corde annexe
- Accès à la victime et secours en utilisant ses cordes
- Analyse globale de la situation, application sur cas concrets

Spécialités / options :

- Secours et évacuation sur téléportés (remontées mécaniques, téléphériques)
- Secours et évacuation sur Parcours Acrobatique en Hauteur

Toitures - terrasses

(charpente - couverture
étanchéité - entretien)

Durée : 2/3 jours

Recyclage :

Tous les 2 ans

Effectif :

6 stagiaires maxi

Dates :

Nous consulter

Coût global :

Nous consulter



Objectifs :

Informer sur les différentes réglementations en vigueur et sensibiliser au risque de chute de hauteur. En fin de session les participants auront acquis les connaissances techniques relatives à l'utilisation des EPI employés pour évoluer en sécurité sur différents types de toitures.

Personnes concernées :

Toute personne ayant à utiliser des EPI contre les chutes de hauteur (harnais, antichutes ...) en toiture : couvreurs, charpentiers, étancheurs, antennistes, agents d'entretien ...



Toitures - terrasses

(charpente - couverture
étanchéité - entretien)

Théorie :

- Sensibilisation au risque de chute de hauteur
- Cadre législatif et réglementaire (droit français et européen)
- Droits et devoirs des salariés, des employeurs
- Matériel utilisé : obligations, normes
- Protection individuelle / protection collective

Pratique :

- Présentation du matériel
- Mise en place et réglage du harnais
- Réalisation de noeuds et d'ancrages provisoires
- Utilisation des longes et autres systèmes anti-chutes
- Sécurisation du moyen d'accès et mise en place de "ligne de vie" temporaire
- Techniques de déplacement vertical sur corde
- Procédure d'assistance et de sauvetage d'une personne en difficulté

Spécialités / options :

- Vérification des équipements de protection individuelle (conformément à l'article R 233-42-2)

Télécommunications

(pylone - château d'eau ...)



Durée : 2/3 jours

Recyclage :

Tous les 2 ans

Effectif :

6 stagiaires maxi

Dates :

Nous consulter

Coût global :

Nous consulter

Objectifs :

Informer sur les différentes réglementations en vigueur et sensibiliser au risque de chute de hauteur.

En fin de session les participants auront acquis les connaissances techniques relatives à l'utilisation des EPI employés pour évoluer en sécurité.

Personnes concernées :

Toute personne ayant à utiliser des EPI contre les chutes de hauteur (harnais, antichutes ...) lors d'opérations d'installations, de réglages ou d'entretien d'antennes.



Télécommunications

(pylone - château d'eau ...)

Théorie :

- Sensibilisation au risque de chute de hauteur
- Cadre législatif et réglementaire (droit français et européen)
- Droits et devoirs des salariés, des employeurs
- Matériel utilisé : obligations, normes
- Protection individuelle / protection collective

Pratique :

- Présentation du matériel
- Mise en place et réglage du harnais
- Réalisation de noeuds et d'ancrages provisoires
- Utilisation des longes et autres systèmes anti-chutes
- Sécurisation du moyen d'accès et mise en place de "ligne de vie" temporaire
- Utilisation d'antichutes sur supports d'assurage rigides
- Techniques de déplacement vertical sur corde
- Procédure d'assistance et de sauvetage d'une personne en difficulté

Spécialités / options :

- Vérification des équipements de protection individuelle (conformément à l'article R 233-42-2)
- Techniques de levage de charges

Vérification des E.P.I.

Conformité avec l'article R.
233-42-2 du Code du Travail

Durée : 1 jour

Recyclage :

Tous les 3 ans

Effectif :

10 stagiaires maxi

Dates :

Nous consulter

Coût global :

Nous consulter



Objectifs :

Informer sur les différentes normes et réglementations en vigueur, ainsi que sur les matériaux et les technologies utilisées. En fin de session les participants auront acquis les connaissances théoriques et pratiques relatives à la vérification des EPI contre les chutes de hauteur.

Personnes concernées :

Toute personne ayant à utiliser des EPI contre les chutes de hauteur (harnais, antichutes ...). Cette formation peut également être suivie par les responsables matériel ou magasiniers des entreprises.



Vérification des E.P.I.

Théorie :

- Présentation des différents EPI
- Cadre législatif et réglementaire (droit français et européen)
- Droits et devoirs des salariés, des employeurs
- Elaboration du registre de sécurité
- Suivi et stockage des EPI

Pratique :

- Les pathologies des EPI et les différents points de contrôle
- Comment remplir le registre de sécurité ?
- Atelier pratique de vérification des équipements
- L'entretien courant du matériel